RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 79591990-CFD0-490B-9418-9DBDC1EE033C

@COM.SUD DU LOT
Société par actions simplifiée
Au capital de 741 600 euros
Siège social : 82, Chemin de Bellecroix, 46000 CAHORS
400 910 998 RCS CAHORS-46000

EXTRAIT

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS
DU 30 AVRIL 2025

LES SOUSSIGNÉS :

La société @COM. EXPERTISE - Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes, Société par actions simplifiée représentée aux présentes par son Président, Monsieur Alain PECHMAGRE-CAMINADE,
La société FIN@COM, Société par actions simplifiée représentée aux présentes par son Président, Monsieur Patrick MAURI,
La société MOC@, Société à responsabilité limitée représentée aux présentes par son gérant Monsieur Jean-François LAMINE,

Détenant ensemble 206 000 actions, soit la totalité des actions de la société par actions simplifiée @COM.SUD DU LOT désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société @COM.SUD DU LOT et conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce et de l'article 22.1 des statuts,

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- Le rapport du président,
- le texte des projets de décisions,

Ont pris les décisions suivantes portant sur :

- Agrément d'une cession d'actions,
- Agrément d'un créancier nanti,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement de la Présidente démissionnaire,
- Rémunération du Président,
- Nomination d'un nouveau Directeur Général en remplacement du Directeur Général démissionnaire,
- Rémunération du Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

../..

Paraphe

Docusign Envelope ID: 79591990-CFD0-490B-9418-9DBDC1EE033C

TROISIEME DECISION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport du président, décide à l'unanimité de nommer, pour une durée égale à la durée de la Société, en qualité de Président de la Société, en remplacement de la société MOC@ démissionnaire :

La société MATHED, société à responsabilité limitée au capital de 1000 euros dont le siège social est 34, Boulevard Louis-Jean Malvy 46200 SOUILLAC, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Cahors sous le numéro 942 791 609 représentée par son gérant Monsieur Jean-François LAMINE, Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre des Experts-comptables de la région Toulouse – Midi-Pyrénées,

Conformément aux dispositions des nouveaux statuts, le Président assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et représentera celle-ci à l'égard des tiers.

Il est investi dans les limites légales des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Monsieur Jean-François LAMINE, gérant de la Société MATHED déclare qu'il accepte les fonctions de Président et déclare, pour lui-même et pour sa société, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

QUATRIEME DECISION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport du président, décide à l'unanimité de nommer, pour une durée égale à la durée de la Société sans qu'elle puisse toutefois excéder celle du Président, en qualité de Directeur Général de la Société, en remplacement de la société FIN@COM démissionnaire :

La société TARED, société à responsabilité limitée au capital de 1000 euros dont le siège social est 990 Route de Molières 82270 MONTPEZAT DE QUERCY, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Montauban sous le numéro 942 671 835 représentée par son gérant Monsieur Guillaume HONTARREDE, Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre des Experts-comptables de la région Toulouse – Midi-Pyrénées

Conformément aux dispositions des statuts, le Directeur général disposera des mêmes pouvoirs de direction que la Présidente.

Conformément aux statuts, il aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Monsieur Guillaume HONTARREDE au nom de la société TARED qu'il représente, remercie l'assemblée de la confiance qu'elle veut bien lui marquer, accepte les fonctions de Directeur Général et confirme qu'il remplit lui-même ainsi que sa société les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice.

Paraph

Docusign Envelope ID: 79591990-CFD0-490B-9418-9DBDC1EE033C

CINQUIEME DECISION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport du président, décide à l'unanimité de nommer, pour une durée égale à la durée de la Société sans qu'elle puisse toutefois excéder celle du Président, en qualité de Directeur Général de la Société :

La société @COCO'NUTS, Société d'Expertise Comptable société à responsabilité limitée au capital de 1000 euros dont le siège social est 176 Impasse du Pech Saint Martin 46140 PARNAC, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Cahors sous le numéro 942 899 220 représentée par son gérant Monsieur Guillaume BARRAUD, Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre des Experts-comptables de la région Toulouse – Midi-Pyrénées.

Conformément aux dispositions des statuts, le Directeur général disposera des mêmes pouvoirs de direction que la Présidente.

Conformément aux statuts, il aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Monsieur Guillaume BARRAUD au nom de la société @COCO'NUTS qu'il représente, remercie l'assemblée de la confiance qu'elle veut bien lui marquer, accepte les fonctions de Directeur Général et confirme qu'il remplit lui-même ainsi que sa société les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice.

../..

SEPTIEME DÉCISION

La collectivité des associés donne à l'unanimité tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

Pour extrait certifié conforme à l'original
Le président
Société MATHED
Jean-François LAMINE
12-05-25

